

Compte rendu

RENCONTRE RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC

Date	29 octobre 2020	Heure	11h30
Endroit	Rencontre virtuelle		
Rédigé par	Audrey Lanier	Signature	
<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Adoption de l'ordre du jour3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai et 24 septembre 20204. Présentation et période de questions : Suivi du PMO - <i>Mathieu Fournier - Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec</i>5. Présentation et période de questions : Suivi du nouveau PMGMR - <i>Suzanne Verreault - Élu(e) de l'arrondissement La Cité-Limoilou- Marie-Christine Alarie - Coordinatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles</i>6. Présentation et période de questions : Discussions autour du sous-comité d'échantillonnage7. Questions diverses et sujet à suivre8. Sujets à suivre			
Étaient présents			
Membres votants			
Suzanne Verreault	Élu(e), district de Limoilou		
Micheline Boutin	Conseil de quartier des Chutes-Montmorency		
Marcel Paré	Conseil de quartier de Maizerets		
Adeline Lémeré-Lahaye	Conseil de quartier de Lairet		
Geneviève Hamelin	Élu(e), district de Maizerets-Lairet		
Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement, milieu environnemental		
Membres sans droit de vote			
Pierre Jean	Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec		
Roxanne St-Laurent	Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec		
Marie-Christine Alarie	Coordinatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles		
Nadine Allain-Boulé	Direction régionale de santé publique		
Mathieu Fournier	Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec		
Invités			
Audrey Lanier	Coordinatrice du CVGMR		
Étaient absents			
Carl Desharnais	Directeur du projet du Centre de biométhanisation de l'agglomération Québec		
Ghislain Hudon	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou		
Nicolas Roulx	AmiEs de la Terre de Québec, milieu environnemental		
Steeve Verret	Élu(e), district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile		
Daniel Munger	Directeur, valorisation énergétique		
Gilles Dufour	Directeur général adjoint, Eau et valorisation énergétique, Ville Québec		

Objet	Date
COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	29 octobre 2020
<i>Début de la réunion : 11h</i>	Suivis
<p>1. Mot de bienvenue Madame Verreault souhaite la bienvenue aux membres.</p>	
<p>2. Adoption de l'ordre du jour Présentation de l'ordre du jour. <i>Adoption de l'ordre du jour</i></p>	
<p>➤ <i>Proposé par Geneviève Hamelin, appuyé par Adeline Lémeré-Lahaye</i></p>	
<p>3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai et 24 septembre 2020 Présentation des ordres du jour.</p>	
<p><i>Adoption de l'ordre du jour du 28 mai</i></p>	
<p>➤ <i>Proposé par Micheline Boutin, appuyé par Geneviève Hamelin</i></p>	
<p><i>Adoption de l'ordre du jour 24 septembre</i></p>	
<p>➤ <i>Proposé par Geneviève Hamelin, appuyé par Adeline Lémeré-Lahaye</i></p>	Modifier le compte-rendu du 24 septembre
<p>4. Présentation et période de questions : <i>Suivi du PMO - Mathieu Fournier - Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec</i></p> <p>Pour rappel, le PMO (Plan de mise en œuvre) vise à identifier les actions à mettre sur pied pour atteindre les objectifs fixés par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ. Le PMO est d'une durée de 5 ans, de 2018 à 2023. La Ville a, en parallèle, adopté une vision pour sa gestion des matières résiduelles à plus long terme sur 10 ans, soit jusqu'en 2028. Le PMO actuel constitue le premier plan quinquennal qui y est associé.</p> <p>Impacts de la Covid-19 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les interventions en mode face-à-face ; • L'application de mesures particulières pour chacun des sites GMR ; • Les sites de compostage communautaire : pas de nouveau site de compostage communautaire implanté en 2020, mais maintien des opérations liées aux 31 sites déjà implantés. <p>Q : Monsieur Paré demande pourquoi les sites de compostages n'ont pas pu être développés, qu'est-ce qui bloque ?</p> <p>R : Monsieur Fournier explique que cela est principalement dû aux contraintes sanitaires qui ont été imposées pour conserver les sites ouverts. Ces contraintes ont alourdi le travail de Craque-Bitume et exigé des employés supplémentaires, un effort qui n'était pas propice à augmenter le nombre de sites sur le territoire. Par exemple, normalement effectuées par l'ensemble des usagers, les opérations de brassage, d'ajout de matières brunes et de tamisage ont dû être réservées aux seuls employés de Craque-Bitume qui devaient porter des équipements de protection particuliers (ex. risque de contamination lié au contact avec les résidus déposés par un autre usagé infecté).</p> <p>Madame Verreault ajoute que chaque service offert au public en temps de pandémie est analysé par la cellule de crise de la Ville qui se base sur les règles de la santé publique. Cette cellule n'était pas non plus favorable à l'agrandissement du nombre de sites pour 2020.</p> <p>Q : Madame Boutin demande si le compostage est permis sur les propriétés privées.</p>	

R : Monsieur Fournier explique que le compostage sur les propriétés privées est autorisé, mais en cour latérale ou arrière. Pour les sites de compostage communautaire, des règles supplémentaires existent concernant la distance par rapport aux lignes de lot.

Avancement du PMO :

D'un point de vue global, 13% des actions prévues pour l'ensemble du PMO sont actuellement terminées (pourcentage assez bas, car beaucoup d'actions se font en continu et n'ont pas nécessairement de fin dans le temps.)

87% des actions prévues au PMO sont en cours ou terminées.

2% des actions prévues au PMO ont été annulées. L'action « **Mener une étude de faisabilité visant l'instauration d'une ressourcerie virtuelle à accès public favorisant le réemploi** », a été annulée puisque le besoin est déjà comblé par les grandes plateformes comme Kijiji, LesPacs et Marketplace. L'autre action annulée est celle de « **Modifier et appliquer la réglementation afin de respecter les bannissements d'élimination en cours et à venir** » puisque le MELCC a changé son approche et ne parle plus de bannissement.

12% des actions prévues au PMO sont actuellement retardées en raison de la Covid.

Exemples d'actions retardées en raison de la Covid :

- « Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à rendre les événements externes pour lesquels la Ville de Québec est partenaire GMR-responsables » ;
- « Ajouter un volet formation des employés et gestionnaires d'industries, commerces et institutions à l'accompagnement effectué » ;
- «Éduquer les propriétaires et les locataires à une saine gestion des matières résiduelles » ;
- « Offrir un service de collecte des encombrants inutilisables gratuit aux organismes de charité reconnus »

Concernant le projet de **s'arrimer à la stratégie interne d'économie d'eau potable afin d'accroître l'accès à l'eau courante et ainsi limiter l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique (action C2.5)** la proposition de la Ville de Québec est de limiter l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique et de faciliter l'accès aux points d'eau sur son territoire. La Ville vient tout juste d'obtenir une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme « Retour à la source » de Recyc-Québec pour ce faire.

Concernant le développement de **l'économie circulaire (action C2.6)**, M. Fournier fait un retour aux membres sur les milliers de tonnes de béton reçues dans les écocentres chaque année. Ce béton est concassé pour être réutilisé comme matériel granulaire au sein des opérations municipales (8 000 tonnes).

Q : Madame Verreault demande ce que serait devenu ce béton, s'il n'avait pas été valorisé ?

R : Monsieur Fournier répond qu'il devrait être éliminé.

Q : Monsieur Paré demande les coûts/bénéfices de ce projet ?

R : Monsieur Fournier répond que l'étude des coûts est en cours. Cela étant, de tels projets sont rentables ne serait-ce qu'au niveau des coûts d'élimination évités tout en profitant de tous les avantages environnementaux liés à l'économie circulaire.

Concernant l'implantation **d'un système de suivi et de contrôle des opérations de collecte (action C.20)** (acquisition en 2018), c'est un système de collecte intelligente qui permet de mieux suivre les clients, les contenants, les camions, la tarification, les plaintes, etc. Un projet pilote est en cours avec plus 5 700 contenants de récupération équipés de transpondeurs (puces) et 28 camions équipés de lecteurs.

Concernant l'action visant à **consolider et poursuivre le travail de déploiement du recyclage auprès des industries, commerces et institutions afin d'y intégrer de saines pratiques en gestion des matières résiduelles (action A1)**, la Ville a intégré plus de 6 000 ICI à la collecte sélective municipale depuis le lancement en 2014.

Concernant le **contrat d'implantation, de gestion et d'entretien de composteurs dans chacun des jardins communautaires présents et à venir sur le territoire (action A6)**, dès 2021 plusieurs jardins seront équipés de cloches de compostage.

Concernant l'action A6 qui vise à équiper **100 % des immeubles multilogements non ou inadéquatement desservis**, 2 700 bâtiments ont été visités à l'automne 2019 pour diagnostiquer leurs équipements de récupération (ordures et matières recyclables). Le portrait qui en résulte est qu'actuellement 43% des immeubles sont jugés bien équipés et 57% ne le sont pas. Parmi ces derniers, 20 % n'ont aucun équipement de récupération des matières recyclables. Les immeubles non équipés seront ciblés dans un premier temps pour corriger la situation.

Q : Marie Christine-Alarie demande si la Ville connaît le taux de contamination dans les bacs des citoyens.

R : Monsieur Fournier indique que certaines actions sont mises en place pour limiter la contamination. Les équipements installés en aires publiques (bordure de rue) présentent généralement des taux de contamination supérieurs à ceux du secteur résidentiel. C'est un constat qui s'applique partout et non seulement à Québec. Une caractérisation des corbeilles de rue est prévue en 2021.

Q : Monsieur Paré fait la remarque qu'il peut y avoir une confusion entre la matière recyclable et la matière récupérée, il pense que peut-être les citoyens comprennent moins bien le processus.

R : Monsieur Fournier répond qu'il peut effectivement y avoir une certaine confusion entre ces termes, puisque la matière récupérée n'est pas nécessairement recyclable et qu'une matière recyclable n'est pas nécessairement toujours recyclée.

Concernant le lancement du **projet pilote de la collecte par sacs des résidus alimentaires**, son but est de tester auprès des citoyens, et dans des conditions réelles, les meilleurs outils pour récupérer ces résidus à la maison. Les citoyens s'inscrivent de façon volontaire. La cible est de 2000 citoyens à travers la ville.

Q : Madame Lémeré-Lahaye demande à Monsieur Fournier si les membres sont toujours prévus comme testeurs ?

R : Madame Verreault propose d'inscrire les membres par défaut à la deuxième phase du projet pilote probablement prévue après les fêtes et en cours de planification.

Concernant le **rappel des campagnes d'informations, de sensibilisation et d'éducation (action R.11)**, une relance de la Campagne Ça va là est prévue cet automne avec deux nouvelles matières, les masques et les batteries.

Q : Monsieur Paré rappelle qu'il y a beaucoup de commerces qui collectent les batteries.

R : Madame Alarie rappelle l'existence du site <https://cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/tes-residus-dangereux/> qui dresse l'inventaire de tous les points de dépôt à proximité.

Concernant les animations dans les classes, un mandat a été donné à Québec'ERE pour animer des ateliers de sensibilisation dès cet automne.

Résultats par rapport à 2019 :

- Diminution de 4.2% des ordures reçues à l'incinérateur.
- Augmentation de 4.1% du nombre de visites dans les écocentres.

<p>- Hausse de 38% des visites depuis 2018 dans les écocentres.</p> <p>Les membres se disent très satisfaits de la présentation.</p>	
<p>5. Présentation et période de questions : Suivi du nouveau PMGMR - <i>Suzanne Verreault - Élué de l'arrondissement La Cité-Limoilou- Marie-Christine Alarie - Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles</i></p> <p>Madame Alarie rappelle que des déchets ont été collectés à différents endroits de la CMQ rive-nord. Quelques rencontres ont été effectués pour faire un appel d'offres concernant l'inventaire des matières résiduelles. L'inventaire va permettre à la CMQ de se positionner. L'année de référence de l'inventaire de 2019. Les chiffres ne sont pas encore sortis, mais Madame Alarie, pourra les présenter aux membres. Les volets résidentiels et ICI ont été analysés.</p>	<p>Organiser pour la prochaine rencontre un temps pour discuter du PNGMR.</p>
<p>6. Présentation et période de questions : Discussions autour du sous-comité d'échantillonnage</p> <p>Monsieur Paré rappelle la problématique qui avait été emmenée par le ministère de l'environnement à propos de l'incinérateur, et de son impact dans le milieu. Ce qui préoccupait les citoyens concerne les deux campagnes d'échantillonnages, savoir si elles étaient suffisamment représentatives. Monsieur Paré soulève la question de pourquoi les campagnes d'échantillonnage sont-elles mises en place ? Il rappelle aussi qu'une différence est remarquée entre les campagnes d'échantillonnages et les lecteurs en opération.</p> <p>Madame Allain-Boulé indique que cela est plus une expertise du ministère de l'environnement qui n'était pas présent lors de ces sous-comités.</p> <p>Madame Verreault rappelle que c'est une obligation du ministère d'avoir au moins une campagne d'échantillonnage par année. Une demande d'une troisième campagne a été faite. Madame Verreault propose au comité de faire un portrait de tout ce qui a déjà été fait par le comité.</p> <p>Madame Hamelin se demande s'il ne faudrait pas faire une ligne du temps sur ce qui a déjà été faits en fonction des premiers questionnements fait il y a quelques années.</p> <p>La Ville a demandé une étude consulaire sur les campagnes d'échantillonnage, Madame Verreault va demander à Monsieur Pierre Jean de faire un portrait, un inventaire depuis le début de tout ce qui a été fait. Et donc à la suite de ça élaborer des actions.</p> <p>Monsieur Turgeon ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une rencontre préalable pour tous les nouveaux membres et ceux qui veulent avoir des rappels, sur qu'est le fonctionnement de l'incinérateur, les méthodes d'échantillonnages, les campagnes biannuel, le plan d'action.</p> <p>Madame Lémeré-Lahaye, aurait aimé avoir ce genre d'informations lors de son arrivée, et trouve cela une bonne idée.</p> <p>Monsieur Turgeon répond à la question de monsieur Paré concernant la différence entre les mesures en continues et les campagnes d'échantillonnages. Les mesures en continu sont faites pour avoir des mesures pour être capables d'ajuster les fonctionnements des opérations. Et les campagnes d'échantillonnages pour vérifier la conformité à des règlements.</p> <p>Suite à cette proposition, une présentation d'intégration auprès des nouveaux membres pour améliorer ou intégrer de nouvelles actions dans le plan d'action.</p>	<p>Prévoir une rencontre de présentation pour les nouveaux membres.</p>
<p>7. Questions diverses et sujet à suivre</p> <p>Madame Boutin demande la prochaine date de rencontre, elle sera le 26 novembre.</p>	
<p>8. Sujets à suivre :</p> <p>- Accueil des nouveaux membres,</p>	

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Portrait du comité- Suivi du PMGMR | |
|---|--|